

## Coca-Cola European Partners France signe un accord ambitieux dédié à la qualité de vie au travail

Communiqué de presse  
Issy-les-Moulineaux, le 1<sup>er</sup> juillet 2020

- CCEP France est fier d'annoncer la signature, à l'unanimité des organisations syndicales, d'un Accord Qualité de Vie au Travail (QVT) pour la promotion de la Qualité de Vie au Travail, de la Diversité, de l'Inclusion et de l'égalité professionnelle.
- Fruit de plus d'un an de concertation avec les partenaires sociaux et les collaborateurs, cet accord propose des mesures innovantes sur l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle, le sens au travail ou encore l'inclusion et la diversité.
- CCEP France met en place le Mois de la QVT pendant lequel les collaborateurs auront accès à des formations, des webinars et contenus pour améliorer leur bien-être au travail.

### **Sens au travail, équilibre vie pro/vie perso, épanouissement : piliers phares du nouvel accord signé à l'unanimité des organisations syndicales**

Pour CCEP France, principal producteur et distributeur de boissons rafraîchissantes sans alcool en France, le bien-être et l'épanouissement de ses collaborateurs font partie intégrante de la vision stratégique de l'entreprise. Disposant déjà d'un accord dédié à l'égalité professionnelle, les équipes ont souhaité mettre en place un accord plus ambitieux, dédié à la Qualité de Vie au Travail, grâce à plus d'une année de concertation avec les partenaires sociaux et les collaborateurs. Les premières mesures ont été mises en place en janvier 2020.

Cet accord s'articule autour de 4 piliers fondateurs visant à **donner du sens au travail de chaque collaborateur, promouvoir la diversité et l'inclusion des profils et des cultures, concilier la vie professionnelle et la vie personnelle et mettre en valeur un environnement épanouissant et de bonnes conditions de travail.**

Parmi les nouvelles mesures, on peut relever le doublement des jours de paternité (passant à 22 jours pour le collaborateur), l'accord de 5 jours de congés par an aux salariés aidants afin que ces derniers puissent s'occuper des parents ou enfants en situation de handicap. On peut également relever une campagne de sensibilisation sur le droit à la déconnexion.

Également, cet accord se traduit par une amélioration de l'environnement de travail : chaque salarié, sur site de production ou itinérant, se voit accorder le « **Pass Sport** » pour favoriser une activité sportive régulière dans les salles de sport partenaires mais aussi, pour les parents, **des offres de baby-sitting et de crèche pour faciliter leur quotidien.**

**Véronique Vuillod, Vice-présidente des Ressources Humaines de CCEP France, déclare :** « *Les collaborateurs attendent de leurs entreprises qu'elles s'imposent comme des acteurs responsables, qui agissent positivement tant en externe qu'en interne. C'est dans cette optique que nous avons élaboré ce nouvel accord QVT, avec nos partenaires sociaux, pour renforcer le cadre équilibré, bienveillant et inclusif au sein de Coca-Cola European Partners.* »

Enfin, CCEP France a décidé de communiquer fortement sur ces mesures et lance le Mois de la QVT sur l'ensemble de ses sites. Ce mois sera rythmé par des formations pour les managers et pour les collaborateurs, des webinars et des contenus dédiés au bien-être en entreprise et à la gestion des impacts de la crise sanitaire.

#### Pour aller plus loin

Outre les mesures citées plus haut, le nouvel accord QVT propose des mesures favorisant l'intégration des cultures et la promotion de la diversité, parmi elles :

- **Une politique d'embauche et une communication** renforcée autour de la parité Femme - Homme au sein de l'entreprise ;
- **Un objectif de recrutement d'alternant de 5%** des effectifs de CCEP d'ici en 2022 et 10% de recrutements dans les quartiers dits « sensibles » ;
- **Un bilan retraite** proposé par l'entreprise dès 55 ans ;
- La future mise en place d'une **charte d'entreprise et d'ambassadeurs** visant à inscrire solidement la lutte contre les discriminations au sein de CCEP et mettre en lumière sa culture de la diversité et de l'intégration.

#### Le fruit d'une réflexion et d'un dialogue commun

L'élaboration de l'accord s'est inscrite dans le long terme. Réunissant l'ensemble des organisations syndicales présentes au sein de l'entreprise et les équipes Ressources Humaines, le nouvel accord QVT est issu d'une réflexion débutée il y a plus d'un an. Souhaitant élargir le champ d'action de l'accord préexistant, l'entreprise a lancé une consultation à destination des collaborateurs afin d'en faire une démarche inclusive et prenant en considération chaque nouvelle idée.

A l'issue de cette consultation, les organisations syndicales ont pu enrichir les projets de leurs idées et réflexions. Après concertations finales, l'accord proposé a bénéficié à l'unanimité de l'avis favorable de chaque partie prenante, lançant ainsi une dynamique positive quant à la politique Ressources Humaines de Coca-Cola European Partners.

**Véronique Vuillod, Vice-présidente des Ressources Humaines de CCEP France** ajoute « *Notre principal objectif était d'établir une marche à suivre qui puisse mettre chaque partie prenante au cœur des réflexions liées à cet accord. A l'issue de plusieurs mois de discussions, nous sommes très fiers de pouvoir proposer à nos collaborateurs un accord qui a reçu une approbation unanime de nos partenaires.* »

\*\*\*

#### A propos de Coca-Cola European Partners France

Coca-Cola European Partners France, filiale française de Coca-Cola European Partners (CCEP), est le principal producteur et distributeur de boissons rafraîchissantes sans alcool en France. CCEP France assure la fabrication, la commercialisation et la distribution des boissons de The Coca-Cola Company (Coca-Cola Goût Original avec ou sans sucres, Coca-Cola light, Coca-Cola Energy, Sprite, Fanta, FINLEY, Fuze Tea, Honest, Minute Maid, Powerade, Smartwater, Tropic) ainsi que la distribution d'autres boissons (Ocean Spray, Capri-Sun et Monster) en France. Coca-Cola European Partners est le premier embouteilleur Coca-Cola indépendant au monde en termes de chiffre d'affaires.

Pour en savoir plus : <https://www.cokecce.fr/> ; suivez-nous sur Twitter : [https://twitter.com/CocaColaEP\\_FR](https://twitter.com/CocaColaEP_FR)

#### Contact presse

Jessy Doin  
Tel : 06.78.39.09.38  
Mail : [jessy.doin@plead.fr](mailto:jessy.doin@plead.fr)